



## PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 MAI 2023 – 20H30

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de mai, à vingt heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 04/05/2023

**Quorum** : 8

**Présents** : M. Benoit VERNAISON ; M. Cédric FONT ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; Mme. Claudie BARCET ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Laurent GIAUFFRET ; Mme. Elodie MARION ; Mariane MASSON ; M. Maurice PETRE.

**Secrétaire de séance** : M. Cédric FONT

**Absents excusés** : Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; M. Anthony CUNHA ; M. Yves MAHY

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 6 avril 2023
- Convention à passer avec la CCMDL concernant le raccordement électrique de la STEP
- Demande de subvention au titre des amendes de polices
- Demande de subvention au Département pour l'aménagement des abords des vestiaires
- Avenant marché vestiaires
- Avancement du projet des vestiaires
- Avancement du projet du quartier « Les maisons du Lavois »
- Convention occupation du local du bar associatif
- Diverses demandes de subventions
- Questions diverses

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2023** : M. le Maire après avoir résumé les points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire demande aux conseillers d'approuver le précédent procès-verbal de séance, ce qu'ils acceptent à l'unanimité

**CONVENTION A PASSER AVEC LA CCMDL CONCERNANT LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE LA STEP**  
M. le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a construit en 2019 une nouvelle station d'épuration sur la commune de Duerne. Des travaux d'électrification ont été nécessaires et ont été réalisés par le SYDER.  
La CCMDL n'adhérant pas au SYDER, il a été convenu entre les parties, que le SYDER et la commune de Duerne contractualisent ensemble pour le remboursement du reste à charge. Charge à la commune de se faire rembourser par la CCMDL, compétente en matière d'assainissement.

Les travaux s'élèvent à 43 611,60€ auquel il est déduit la participation du SYDER de 17 444,64€.

Par conséquent la participation communale reste de 26 166,96€ pour ces travaux d'extension des réseaux électriques

La commune a fait le choix de payer le SYDER sur 15 ans avec un taux de répercussion de 8,30%. Le montant total versé par la commune sur 15 ans s'élève donc à 32 577,87€

Il est convenu entre les parties que l'étalement sur 15 ans est un choix communal qui ne sera pas pris en charge par la CCMDL.

Il est donc proposé de signer une convention avec la CCMDL pour que celle-ci rembourse à la commune de Duerne la somme de 26 166,96€ en un seul et unique versement.

Le conseil accepte à l'unanimité de signer cette convention avec la CCMDL.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le projet de sécurisation de la rue des écoles. En effet, la rue des écoles n'est pas du tout sécurisée pour les personnes qui se rendent à pied à l'école, à la salle des fêtes ou bien au stade.

Il est prévu d'aménager un chemin réservé aux piétons le long de cette rue, pour rejoindre le trottoir déjà créé devant l'école.

De plus, il est prévu d'installer 2 ralentisseurs en début et en fin de voie afin de faire ralentir les véhicules.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée un devis estimatif qui s'élève à la somme de 13 892,39€ HT soit 16 670,87€ TTC.

Le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention au titre des amendes de police pour ce projet.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE POUR L'AMENAGEMENT AUX ABORDS DES VESTIAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est en train de terminer la construction de ses nouveaux vestiaires à l'usage des clubs de foot, rugby et de VTT, ainsi que pour l'école.

Afin de mettre en place un véritable lieu de rencontre et de partage, il présente le projet d'aménagement des abords de ces vestiaires.

Il explique que le coût de cet aménagement est estimé à 386 950€.

Il propose au conseil municipal de solliciter le Département du Rhône une subvention à hauteur de 50% du montant du projet soit 193 475€. Le conseil accepte à l'unanimité

#### **AVENANT MARCHÉ DES VESTIAIRES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant n°1 de l'entreprise NOCA. En effet, Le réseau d'eau chaude était prévu initialement dans les dalles mais finalement il faudrait le faire passer dans un vide technique dans un sous-plafond. Il convient donc de passer un avenant avec l'entreprise NOCA titulaire du lot « Plâtrerie Peinture » pour un montant de 2 421€ HT.

#### **AVANCEMENT PROJET DES VESTIAIRES**

Les coffrets de volets roulants ont été changés pour que le menuisier puisse venir poser les menuiseries. La date prévue de livraison à fin juillet ne sera pas respectée. Concernant l'assainissement, la commune est en attente de convention avec le propriétaire des terrains voisins pour pouvoir passer le réseau.

#### **AVANCEMENT PROJET DES MAISONS DU LAVOIRS**

La pose de la 1<sup>ère</sup> pierre pour la résidence de Solidair'Aidants a eu lieu le 3 mai.

Le local commercial sera livré fin juin 2024.

#### **CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX « LA PAUSE DUERNOISE »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les locaux de la Pause Duernoise appartiennent à la commune. Il convient de signer une convention avec l'association afin de mettre à disposition ce local. Le conseil municipal décide de fixer un loyer annuel de 200€ pour ce local.

La commune leur affectera la licence IV lorsqu'ils auront le permis d'exploiter.

#### **DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La commune présente les diverses demandes de subventions reçues en mairie :

- Les amis de la Bibliothèque : 2 500€
- Club de foot Hauts Lyonnais : 40€ par élèves duernois soit 640€
- Lycée des Monts du Lyonnais : refusé

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- La fabrik souhaite organiser un festival « La Mort et nous » sur Duerne du 3 au 5 novembre 2023
- Le cyclo des monts passera par Duerne le samedi 10 juin.

- Le SYDER va estimer la pose de panneaux photovoltaïques sur le Garage VENET et sur la Boulangerie.
- Les parcours Randoland sont à tester avant fin mai
- **Les prochaines réunions de conseil municipal auront lieu le jeudi 8 juin et le jeudi 6 juillet**

Fin de séance à 22h.

Affiché en Mairie le 12/06/2023

Le Maire,  
**Benoit VERNAISON**



